



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Procès-verbal de la vingt-huitième assemblée générale annuelle des membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), tenue à 8 h, le vendredi 21 avril 2023 à la salle Congrès B du Centre de congrès de l'Hôtel Rimouski à Rimouski.

Ouverture de l'assemblée, vérification des présences et du quorum

Étaient présents à l'ouverture de cette assemblée 209 membres dûment en règle constituant quorum (au moins 5 % des membres en règle), sous la présidence de monsieur Sylvain Demers, président de la Corporation. Étaient aussi présentes à l'ouverture de cette assemblée les personnes suivantes :

Madame Maryse Robidas, secrétaire de la COMBEQ
Monsieur Dany Marcil, directeur général de la COMBEQ
Monsieur Simon Fafard, CA, CPA auditeur.

Le président, monsieur Sylvain Demers, constatant que le quorum est atteint, déclare l'assemblée ouverte à 8 h 04.

Nomination de la secrétaire d'assemblée

Aux fins de l'assemblée générale des membres, il est :

Proposé par : M^{me} Janie Rondeau (Saint-Denis-sur-Richelieu)
Appuyé par : M^{me} Martine Renaud (Canton Wentworth)

QUE madame Maryse Robidas agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉE.

Présentation et acceptation de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée, monsieur Sylvain Demers, donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. Après lecture et explications, il est :

Proposé par : M^{me} Sarah-Jane Guité (Rimouski)
Appuyé par : M. Francis Gaudet (MRC de D'Au-tray)

QUE l'ordre du jour de l'assemblée soit accepté tel que présenté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la COMBEQ du 22 avril 2022 ayant été distribué à tous les congressistes et résumé verbalement par monsieur Dany Marcil, directeur général, il est :

Proposé par : M^{me} Sandra Vachon (Val-d'Or)
Appuyé par : M^{me} Maria De Stefano (Dollard-des-Ormeaux)

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2022 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

23-04-15
Nomination de
Maryse Robidas
à titre de
secrétaire de
l'assemblée

23-04-16
Adoption de
l'ordre du jour

23-04-17
Adoption du
procès-verbal de
l'assemblée
générale annuelle
du 22 avril 2022



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Présentation du Rapport annuel

Rapport du président

Le président, monsieur Sylvain Demers, relate l'essentiel des activités de la COMBEQ en 2022 contenues dans le *Rapport annuel* qu'on peut retrouver sous l'onglet Publications de notre site Web.

Il rappelle que la vague de COVID-19 déferlait sur le Québec en janvier 2022 et qu'elle a eu un impact sur les préparatifs et la logistique entourant notre événement. À cette époque, le passeport vaccinal était nécessaire pour les rassemblements, mais cette mesure a été retirée un peu avant le congrès. Le port du masque était obligatoire et les conjoints ne pouvaient prendre part à ce type d'événement. Même si cette édition de congrès marquait un renouveau et un des premiers rassemblements après la tempête, il apprécie le retour à une édition normale!

Le programme de formation a été offert en ligne tout au long de 2022. À voir les commentaires des participants, on peut affirmer sans se tromper que ce changement aura été bénéfique pour tous, et encore davantage pour nos membres dans les régions éloignées.

Au niveau de l'effectif, 1355 officiers municipaux en bâtiment et en environnement ont rejoint les rangs de la COMBEQ. Il s'agit d'une hausse de 9 %, soit 113 membres supplémentaires. Après le creux des cinq dernières années, ça fait chaud au cœur de voir autant d'OMBE rejoindre notre association, surtout en ces années d'incertitude, de coupure et de manque de main-d'œuvre. Nous sommes passés tout près de battre notre record de 2013 qui était de 1368 membres. L'espoir nous porte à croire que cela sera dépassé pour 2023. Le président rappelle l'importance de l'appui des membres dans les représentations de la Corporation.

Un autre élément le réjouit au niveau de l'effectif, c'est la place qu'occupent les femmes dans notre profession. À titre comparatif, les femmes représentaient 34 % de notre effectif en 2013. En 2022, c'est maintenant 43 %. Nous nous approchons tranquillement de la parité! Il souligne également que sur les 18 administrateurs de la COMBEQ, on y retrouve 10 femmes.

Au niveau de la représentation, la COMBEQ a encore une fois été active. L'année 2022 aura été encore très chargée au niveau des modifications réglementaires : démolition d'immeubles, hébergement touristique, etc. Mais la modification réglementaire qui aura fait couler beaucoup d'encre est sans contredit le nouveau régime transitoire. L'an passé, lors de l'assemblée générale, le président soulignait que malgré les efforts concertés du milieu municipal, la plupart des commentaires formulés étaient restés sans réponse. Les OMBE ont dû apprendre à manœuvrer avec ce règlement alors que ceux qui l'avaient rédigé manquaient manifestement d'expérience sur le terrain. Avec nos partenaires, nous avons proposé une nouvelle approche pour traiter ce nouveau régime d'autorisation. Certains hauts dirigeants du ministère semblaient même enthousiastes, mais en vain. La déception a été grande! Des zones grises ont été soulevées et des demandes d'éclaircissements ont été adressées au MELCCFP. Certaines se trouvaient d'ailleurs dans le projet d'omnibus réglementaire en consultation dans les dernières semaines. Bien que toutes les réponses souhaitées n'aient pas été obtenues, la COMBEQ persiste à ce niveau.

L'expertise de la COMBEQ et de ses membres est sollicitée sur des comités de travail. Nous avons des représentants à différentes tables sur des sujets variés, des commissions politiques de la Fédération québécoise des municipalités aux travaux de normalisation du BNQ, en passant par la refonte du Q-2, r. 22. La Régie du bâtiment du Québec nous sollicite également sur la qualité de l'air, les enjeux liés au radon ou l'harmonisation des codes de construction. Un enjeu a particulièrement retenu notre attention : nous sommes en accord avec un code unique et une amélioration de la qualité des constructions, mais il appert que le rôle des officiers municipaux en bâtiment et en environnement ainsi que celui des municipalités doivent être précisés. Les municipalités sont favorables à collaborer à l'amélioration des constructions sur leur territoire, mais l'OMBE, que certains nomment encore à tort « inspecteur municipal », ne peut valider le respect des exigences de construction aux différentes étapes. Dossier à suivre en 2023 avec nos partenaires municipaux.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

La COMBEQ s'est employée à faire reconnaître la dénomination de l'OMBE et de son rôle dans les lois municipales. Au début de 2022, avec l'aide de deux avocats chevronnés, elle a travaillé sur un projet de modifications de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal du Québec*. Les administrateurs de la COMBEQ se sont également penchés sur la question. Les élections provinciales de l'automne 2022 ont ralenti les démarches, mais il suffit maintenant d'un peu de volonté politique pour adopter ces modifications et reconnaître plus de 1350 professionnels qui œuvrent à travers le Québec à faire respecter les règlements et lois applicables, assurant ainsi le développement durable et l'aménagement de qualité des municipalités.

Monsieur Demers termine en soulignant le travail accompli par ses collègues du comité exécutif, du conseil d'administration et de la permanence. Il fait valoir l'importance de leur implication et remercie les membres pour leur engagement envers leur Corporation et leur profession.

Rapport du directeur général

Pour sa part, le directeur général, monsieur Dany Marcil, souligne l'augmentation de près de 15 % des inscriptions à la **formation** en 2022, soit 493 apprenants de plus qu'en 2021. À lui seul, le nouveau régime transitoire a nécessité 25 sessions en début d'année, dont 12 en mars, totalisant 362 participants. Quatre webinaires gratuits ont été offerts aux membres :

- Démolition d'immeubles : quoi de neuf?;
- Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;
- Dérogations mineures : principales nouveautés;
- Application de la *Loi sur les ingénieurs* : des outils concrets.

La COMBEQ a accueilli 13 nouveaux diplômés OMBE et les félicite.

Il souligne qu'une nouvelle entente de formation a été conclue avec la firme Technorm, partenariat qui inclue également des investissements considérables dans les mises à jour des formations sur le *Code de construction du Québec*.

En termes de **consultations**, les 590 demandes se sont réparties également entre des questions concernant spécifiquement le *Code de construction du Québec* ou encore les domaines urbanistiques, juridique ou environnemental. Elles représentent une hausse de 16 %. Quant à elles, les demandes d'assistance des membres en difficulté se sont traduites par quelques consultations en plus d'un dossier qui a demandé une intervention plus soutenue de la COMBEQ.

L'**effectif** de la Corporation se compose de 1355 membres, un nombre plus élevé que les prévisions compte tenu du manque de main-d'œuvre et de l'incertitude résultant de la pandémie. Ceci est un bon présage pour 2023. Des incitatifs ont été mis en place pour l'inscription au congrès (tarifs réduits) et pour la formation (4 webinaires gratuits pour les membres). Le directeur général souligne la hausse importante des inscriptions des non-membres aux activités de la Corporation.

Le **congrès 2022** a connu un achalandage de 240 participants et d'une trentaine d'exposants. Au menu : 9 ateliers formatifs auxquels se sont ajoutés une nouveauté fort appréciée : deux ateliers sur le terrain pour la visite des installations de Bionest à Saint-Boniface et de celles de MEI Assainissement; des causeries; des rendez-vous juridiques et consultations en urbanisme. La présence de nouveaux congressistes et exposants a été remarquée.

Au chapitre des **communications**, le magazine *BâtiVert* présente annuellement 4 éditions. Celles de 2022 titraient :

- o Concilier développement et protection;
- o Édition spéciale du congrès annuel *Ensemble vers le changement*;
- o Le rôle de l'OMBE;
- o La jurisprudence municipale.

Quant à l'infolettre *Flash*, elle se veut un outil pour obtenir les dernières nouvelles de la COMBEQ et fait un lien avec notre site Web.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

S'ajoutent à cela, nos pages Facebook (220 abonnés) et LinkedIn (854 abonnés). Le groupe Facebook spécialement dédié aux membres compte 450 abonnés.

Monsieur Marcil conclut en soulignant l'arrivée d'une nouvelle collègue à la permanence, madame Malika Dion, qui vient supporter toute l'équipe, qui touche à presque tout et pour qui il serait plus court d'énumérer ce à quoi elle ne touche pas.

Il est ensuite :

Proposé par : M. Tony Turcotte (Sainte-Mélanie)
Appuyé par : M. Sébastien Roy (Saint-Henri)

QUE le rapport annuel de 2022 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ.

Présentation et adoption des états financiers et du rapport du CPA auditeur, CA pour l'année se terminant le 31 décembre 2022

Monsieur Simon Fafard, CPA auditeur, CA, présente le rapport financier de la COMBEQ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Après explications, il est ensuite :

Proposé par : M. Tony Turcotte (Sainte-Mélanie)
Appuyé par : M^{me} Sabrina Bayard (La Présentation)

QUE les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉS.

Nomination du CPA auditeur, CA pour l'année se terminant le 31 décembre 2023

Monsieur Sylvain Demers indique à l'assemblée qu'il convient de nommer le prochain CPA auditeur pour l'année 2023. Il est alors :

Proposé par : M^{me} Sarah-Jane Guité (Rimouski)
Appuyé par : M^{me} Sandra Vachon (Val-d'Or)

QUE la firme Boisvert & Chartrand dont la principale place d'affaires est sise au 837, rue Notre-Dame, Joliette (Québec) J6E 3J7, soit et est nommée à titre de CPA auditeur, CA pour l'examen des livres et la préparation des états financiers de la COMBEQ, pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

Affaires nouvelles

Aucun point n'est soulevé à cet item de l'ordre du jour.

Levée de l'assemblée

IL EST Proposé par : M. Francis Gaudet (MRC de D'Autray)
Appuyé par : M. Tony Turcotte (Sainte-Mélanie)

QUE l'assemblée générale annuelle des membres de la COMBEQ soit et est levée à 8 h 39.

ADOPTÉE.

SYLVAIN DEMERS
Président d'assemblée

MARYSE ROBIDAS
Secrétaire d'assemblée

23-04-18
Adoption du
rapport annuel

23-04-19
Adoption des
états financiers
au 31 décembre
2022

23-04-20
Nomination du
CPA auditeur,
CA pour l'année
2023

23-04-21
Levée de
l'assemblée